

partie C

Emploi et marché du travail

— Au 31 décembre 2023, le secteur des transports et de l'entreposage emploie plus de 1,4 million de salariés, soit 7,1 % des salariés du secteur privé hors intérim. L'emploi salarié du secteur augmente de 0,8 % en 2023. Cette hausse est portée par la croissance des effectifs dans le transport de voyageurs (+ 3,5 %) tandis que le transport de marchandises perd des emplois pour la première fois depuis neuf ans (- 0,6 %). Les créations d'emploi ralentissent dans les autres services de transport (+ 1,0 %) et les effectifs des activités postales s'amenuisent (- 2,5 %). Le coût horaire du travail s'accroît de 5,2 %, au même rythme que les salaires horaires du secteur, portés par les revalorisations du Smic. Sur le marché du travail des métiers du transport et de la logistique, le nombre de demandeurs d'emploi repart à la hausse fin 2023 (+ 4,1 % après - 4,7 % fin 2022) tandis que l'augmentation des offres d'emploi collectées par France Travail au cours de l'année 2023 ralentit (+ 1,3 % après + 19,0 % en 2022). Les difficultés de recrutement de chauffeurs routiers s'atténuent en 2023.

Emploi et marché du travail en 2023

Extrait du *Bilan annuel des transports en 2023*, SDES, Datalab, novembre 2024



EN 2023, LE SECTEUR CONTINUE DE CRÉER DES EMPLOIS, PORTÉ PAR LE TRANSPORT DE VOYAGEURS

Fin 2023, l'emploi salarié du secteur des transports et de l'entreposage (hors intérim) ralentit légèrement. L'effectif du secteur augmente de 0,8 % par rapport à fin 2022 après deux années de rebond suivant la crise sanitaire (+ 1,5 % en 2021 et + 1,0 % en 2022) (figure C-1). Avec la création nette de 11 000 emplois en 2023, l'effectif du secteur s'élève à 1 450 000 salariés, soit 7,1 % du total de l'emploi salarié privé hors intérim.

Cette hausse est portée en 2023 par le dynamisme de l'emploi dans le transport de voyageurs (+ 3,5 %, soit + 14 400 emplois), qui avait été durement affecté par la crise sanitaire. À l'inverse, les effectifs salariés du transport de marchandises diminuent pour la première fois depuis dix ans (- 0,6 %, - 2 500 emplois). Les autres services de transport créent de nouveau des emplois (+ 1,0 %, + 3 700 emplois) tandis que les effectifs salariés continuent de s'amenuiser dans les activités de poste et de courrier (- 2,5 %, - 4 600 emplois).

Avec 429 000 salariés, le transport routier de marchandises (TRM) demeure le plus gros employeur du secteur mais ses effectifs reculent en 2023 (- 0,7 %, - 2 800 emplois) alors qu'ils s'accroissaient vigoureusement jusqu'en 2021 (figure C-2). Les créations nettes d'emploi ralentissent en 2023 dans l'entreposage et la manutention (+ 1,1 % après + 5,3 % en 2022). Par rapport à 2019, avant la crise sanitaire, l'entreposage et la manutention (+ 15,6 %) et le TRM (+ 7,9 %) restent toutefois les activités les plus dynamiques du secteur. Le transport aérien de voyageurs n'a pas retrouvé son niveau d'emploi d'avant-crise (- 7,9 %).

Figure C-1 **Effectifs salariés au 31 décembre**

Niveau en milliers, évolutions en %, données CVS (au dernier trimestre de l'année), données arrêtées au 31 mars 2024

	Niveau	Évolutions annuelles			
	2023	2021	2022	2023	2023 / 2019
Transport principalement de voyageurs	426,3	- 0,1	1,6	3,5	0,8
Ferroviaire (y.c. fret)	94,6	- 1,9	0,8	2,7	- 4,1
Transport collectif urbain	114,9	- 0,3	1,3	3,8	5,5
Transport routier de voyageurs	105,7	0,0	1,8	3,5	2,2
Aérien	55,3	- 4,7	1,0	3,2	- 7,8
Maritime et fluvial	10,5	2,1	9,2	4,9	3,9
Autres transports de voyageurs	45,3	10,5	2,2	4,6	8,8
dont taxis et VTC	31,8	9,9	6,0	6,8	18,6
Transport de marchandises (hors ferroviaire)	447,3	4,0	0,6	- 0,6	8,2
Routier et services de déménagement	429,4	4,0	0,3	- 0,7	7,9
Par conduites	5,0	- 0,4	- 0,9	- 0,3	0,6
Aérien	4,8	11,4	29,9	6,8	54,7
Maritime et fluvial	8,0	4,7	4,4	0,1	8,2
Autres services de transport	394,3	3,5	3,4	1,0	8,2
Entreposage et manutention	146,3	7,1	5,3	1,1	15,6
Exploitation des infrastructures	127,3	- 0,6	1,9	1,4	1,7
Organisation du transport de fret	120,6	4,0	2,8	0,3	7,1
dont messagerie et fret express	38,9	1,2	- 0,6	- 2,2	- 1,7
Activités de poste et de courrier	181,9	- 4,5	- 4,2	- 2,5	- 14,6
Transports et entreposage hors intérim	1 449,7	1,5	1,0	0,8	2,5
Intérim utilisé dans transports et entreposage	110,1	6,1	- 5,1	- 5,2	5,6
Ensemble secteur privé hors intérim ⁽¹⁾	20 354,4	3,7	2,0	0,7	6,3
Intérim utilisé dans l'ensemble du secteur privé	755,9	12,1	- 1,3	- 6,6	- 2,6

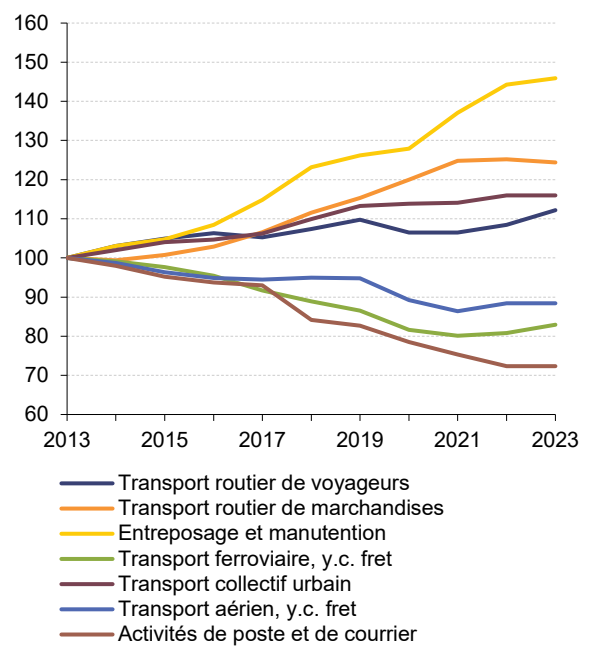
(1) Ensemble secteur privé, y compris agriculture (codes AZ à RU en Naf Rév.2).

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

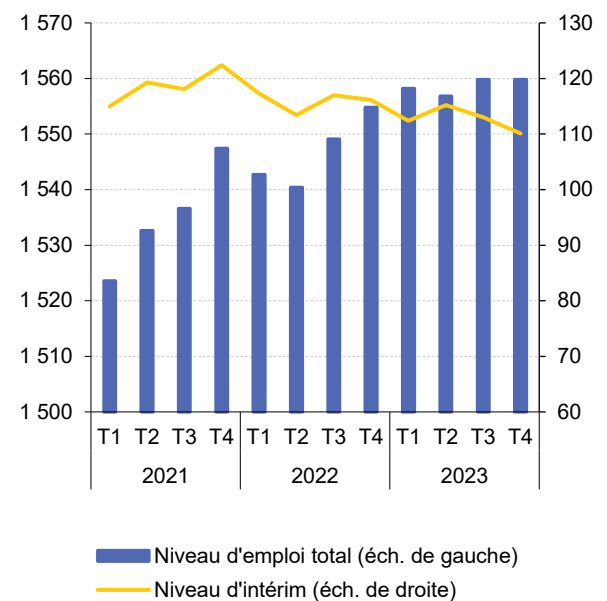
partie C : emploi et marché du travail

Figure C-2 Évolution de l'effectif salarié par activité depuis 2013
En indice base 100 en 2013



Champ : France hors Mayotte, hors intérim.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

Figure C-3 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié y compris intérim
Niveaux en milliers



Champ : France hors Mayotte.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee

L'EMPLOI INTÉRIMAIRE SE REPLIE DE NOUVEAU EN 2023

Fin 2023, le secteur des transports et de l'entreposage mobilise 110 000 intérimaires, ce qui porte l'effectif total du secteur à 1 560 000 salariés (*figure C-3*).

Le secteur, en particulier les activités d'entreposage et de manutention, a fréquemment recours à l'intérim pour ajuster ses effectifs aux aléas de production. Toutefois, après avoir atteint son plus haut niveau en 2021, l'emploi intérimaire se replie de nouveau en 2023 (- 5,2 % après - 5,1 % en 2022).

Sur un an, le taux de recours à l'intérim – rapport des intérimaires à l'emploi salarié total – baisse de 0,4 point et s'établit fin 2023 à 7,1 %, soit un niveau près de deux fois supérieur à celui observé dans l'ensemble du secteur privé (3,6 %).

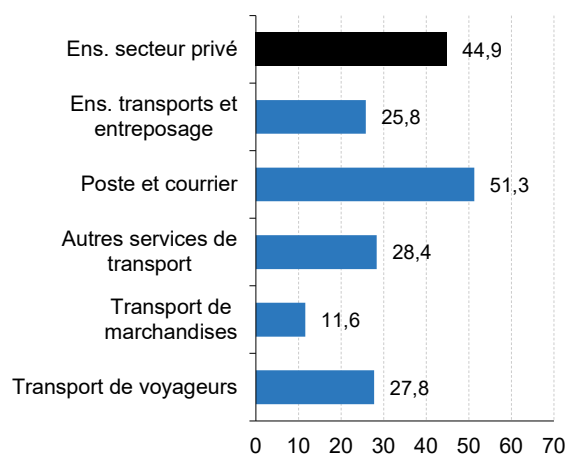
LE SECTEUR EMPLOIE 26 % DE FEMMES, LE TEMPS PARTIEL EST PEU RÉPANDU

Dans le secteur des transports et de l'entreposage, la part des femmes dans l'emploi salarié est plus faible que dans le secteur privé (25,8 %, contre 44,9 %) et très contrastée selon les domaines d'activité (*figure C-4*). Elles représentent plus de la moitié des effectifs dans les services de poste et de courrier (51,3 %) mais ne sont que 11,6 % dans le transport de marchandises.

Le travail à temps partiel est moins répandu dans le secteur des transports et de l'entreposage (11,7 %) que dans l'ensemble du secteur privé (21,4 %). Dans chaque activité du secteur, les femmes exercent plus souvent que les hommes à temps partiel, mais l'écart est moindre que dans l'ensemble du secteur privé (*figure C-5*).

Figure C-4 Part de femmes parmi les salariés

En % de l'effectif au 31 décembre 2022

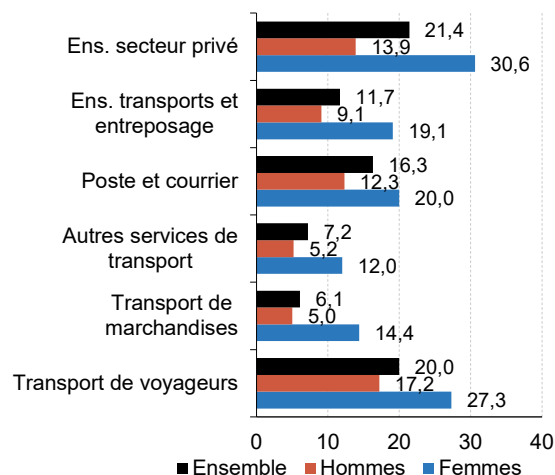


Champ : secteur privé hors agriculture et particuliers employeurs, France hors Mayotte

Source : Insee, base Tous salariés 2022

Figure C-5 Part de salariés à temps partiel

En % de l'effectif au 31 décembre 2022



Champ : secteur privé hors agriculture et particuliers employeurs, France hors Mayotte

Source : Insee, base Tous salariés 2022

Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers. Dans le secteur des transports, parmi les dix professions les plus fréquentes pour les salariés de chaque genre, seules trois sont communes aux femmes et aux hommes : conducteurs livreurs, conducteurs de véhicules routiers de transport en commun et professions intermédiaires de La Poste (*figure C-6*). Alors que 45 % des hommes sont chauffeurs, les métiers exercés par les femmes sont moins concentrés autour de la conduite (17 %) et davantage orientés vers des emplois administratifs.

Figure C-6 **Les 10 professions les plus représentées dans le secteur des transports, selon le genre**
Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), en % des effectifs au 31/12/2022

Femmes		Hommes	
643A - Conducteurs livreurs, coursiers	9,3	641A - Conducteurs routiers et grands routiers	24,0
451A - Professions intermédiaires de la Poste	7,9	643A - Conducteurs livreurs, coursiers	11,3
641B - Conducteurs de véhicule routier de transport en commun	7,2	641B - Conducteurs de véhicule routier de transport en commun	10,1
333C - Cadres de la Poste	6,8	652A - Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes	3,4
546C - Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	5,7	466C - Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non-cadres)	2,7
676C - Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	4,4	676C - Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés	2,5
546B - Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme	3,1	389A - Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports	2,4
546D - Hôtesse de l'air et stewards	2,9	653A - Magasiniers qualifiés	2,3
543G - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	2,6	333C - Cadres de la Poste	2,2
466A - Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non-cadres)	2,3	654B - Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)	2,0

Champ : France hors Mayotte, salariés du secteur des transports et de l'entreposage, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis et stagiaires.

Source : Insee, base Tous salariés 2022

LE SALAIRE MOYEN MENSUEL PAR TÊTE PROGRESSE DE 5,1 % EN 2023

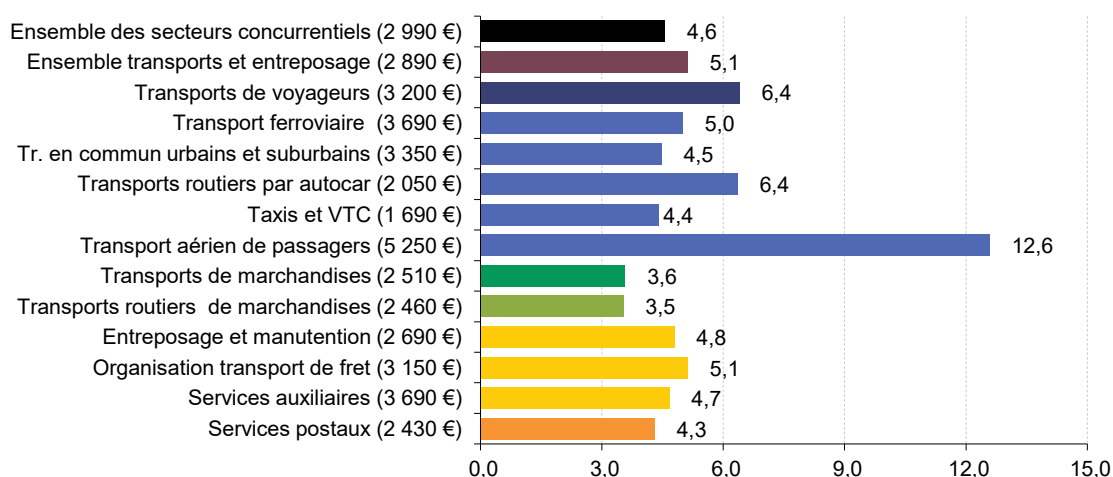
En 2023, la masse salariale du secteur des transports et de l'entreposage s'élève à 50,1 Md d'euros, en hausse de 6,0 % par rapport à 2022. Cette hausse résulte principalement du contexte inflationniste (+ 4,8 % en 2023) qui a entraîné une revalorisation automatique du Smic de 2,2 % au 1^{er} mai 2023 (après les revalorisations de 1,8 % au 1^{er} janvier 2023, de 2,6 % en mai 2022 et de 2,0 % en août 2022), favorisant ainsi les renégociations d'accords salariaux dans la branche. En revanche, les montants versés au titre de la prime de partage de la valeur (PPV) ont été légèrement moindres qu'en 2022 (- 0,2 %).

Le salaire moyen mensuel par tête (SMPT) du secteur progresse de 5,1 % en 2023 (après + 6,0 % en 2022) et s'établit à 2 890 euros par mois, y compris PPV (figure C-7). Dans le transport aérien de passagers, le dynamisme du SMPT (+ 12,6 % en 2023 après + 25,2 % en 2022) s'explique par la nette augmentation de la masse salariale (+ 15,2 % après + 23,7 %), portée par le versement de primes de pouvoir d'achat, alors que l'accroissement des effectifs est de moindre ampleur (+ 3,2 % après + 1,0 %).

Compte tenu de la hausse des prix observée en 2023 (+ 4,8 % hors tabac), le pouvoir d'achat du SMPT des salariés des transports et de l'entreposage augmente de 0,3 % en 2023 (après + 0,7 % en 2022). Pour l'ensemble des secteurs concurrentiels, le pouvoir d'achat du SMPT diminue de 0,3 % en 2023 (après + 1,4 % en 2022).

Figure C-7 Évolution du salaire moyen par tête (SMPT) en 2023*

Évolution 2023 / 2022 en euros courants, en % – salaire moyen par tête mensuel en euros, données arrêtées au 17 juin 2024



* y compris primes de partage de la valeur (PPV).

Note : le salaire moyen par tête (SMPT) rapporte la masse salariale brute versée par les employeurs au nombre de personnes physiques salariées. Le niveau et l'évolution du SMPT retracent la dynamique des salaires mais ne reflètent pas les rémunérations réellement perçues par les salariés, mesurées par le salaire net moyen qui rapporte les salaires perçus à un volume de travail (nombre d'heures pour le salaire horaire, ou équivalent temps plein pour le salaire en EQTP).

Champ : établissements employeurs cotisant à l'Urssaf, secteurs concurrentiels (soit hors fonction publique et cotisants à la MSA) ; France hors Mayotte.

Sources : Urssaf ; Insee. Calculs SDES

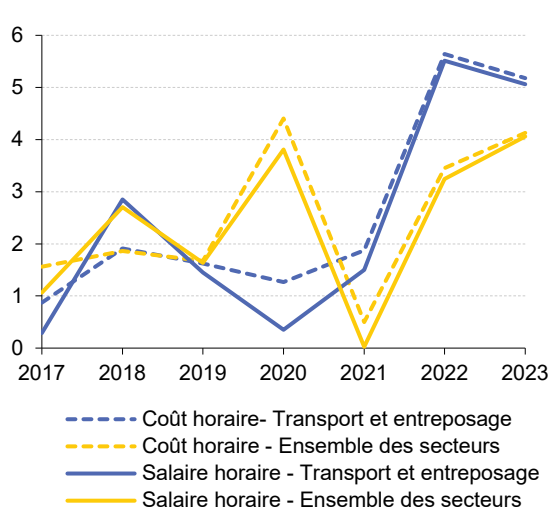
LE COÛT HORAIRE DU TRAVAIL PROGRESSE DE 5,2 %, AU MÊME RYTHME QUE LES SALAIRES HORAIRES

L'indice du coût du travail (ICT) mesure les seules dépenses encourues par les employeurs pour l'emploi de leurs salariés ; aussi les indemnités versées aux salariés dans le cadre des arrêts du travail ou du chômage partiel et financées par les administrations publiques n'y sont pas prises en compte. En revanche, la partie de l'indemnité de chômage partiel non remboursée est intégrée dans le coût du travail. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) versée depuis fin 2018, et remplacée par la prime de partage de la valeur (PPV) en juillet 2022, est prise en compte dans l'indice du coût du travail.

En 2023, les salaires horaires, mesurés par l'ICT – salaire horaire, progressent de 5,1 % dans le secteur des transports et de l'entrepôt (figure C-8), soit 1 point de plus que dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles (+ 4,1 %). En effet, les bas salaires étant surreprésentés dans le secteur des transports, ceux-ci ont davantage bénéficié des revalorisations du Smic en 2023.

Le coût horaire du travail, mesuré par l'ICT – coût horaire, incluant salaires, cotisations sociales et taxes nettes de subventions augmente dans les mêmes proportions que les salaires horaires en 2023 : + 5,2 % dans le secteur des transports et de l'entrepôt et + 4,1 % dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles.

Figure C-8 Évolution de l'indice du coût du travail
En %



Note : En 2023, les composantes de l'Indice de coût du travail « ICT – salaires et charges » et « ICT – salaires seuls » ont été respectivement renommées « ICT – coût horaire » et « ICT – salaire horaire ».
Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages, France hors Mayotte.
Sources : Urssaf ; Dares ; Insee

Figure C-9 Part de salariés au Smic au 1^{er} janvier
Smic en euros, parts en % de l'effectif

	1 ^{er} jan. 2020	1 ^{er} jan. 2021	1 ^{er} jan. 2022	1 ^{er} jan. 2023	1 ^{er} jan. 2024
Tous secteurs d'activité	13,0	12,0	14,5	17,3	nd
dont transports et entreposage	5,6	7,0	17,0	14,5	nd
dont transports routiers ⁽¹⁾	11,0	9,0	22,0	18,6	nd
Montant du Smic horaire brut	10,15 €	10,25 €	10,57 €	11,27 €	11,65 €

nd : non disponible.
(¹) Désigne la convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport.
Champ : ensemble des salariés du secteur privé, hors secteur agricole, particuliers employeurs et activités extraterritoriales en France hors Mayotte.
Source : Dares, enquête Acemo

LA PART DES SALARIÉS DU SECTEUR AU SMIC DIMINUE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Au 1^{er} janvier 2023, après deux revalorisations en mai puis en août 2022 en raison du contexte inflationniste, le montant du Smic horaire brut a été porté à 11,27 euros, soit une hausse de 6,6 % par rapport à son niveau du 1^{er} janvier 2022.

En France hors Mayotte, 14,5 % des salariés du secteur des transports et de l'entreposage (hors apprentis, stagiaires et intérimaires) et 18,6 % de ceux soumis à la convention collective des transports routiers ont bénéficié de cette revalorisation au 1^{er} janvier 2023 (figure C-9). Ces proportions élevées, bien qu'en repli par rapport à l'année précédente, sont en trompe-l'œil. La plupart des branches, dont celle des transports, avaient renégocié leurs grilles avant les revalorisations du Smic de mai et août 2022 et présentaient ainsi au 1^{er} janvier 2023 un premier niveau de grille salariale inférieur au Smic en vigueur.

L'accord du 11 octobre 2023 sur la revalorisation des rémunérations des conducteurs routiers de poids lourds, porte le taux horaire conventionnel à 12,09 euros (+ 5,4 %). Cet accord a été étendu le 19 décembre 2023 à toutes les entreprises de la branche, le salaire minimum réellement perçu étant toujours le plus favorable entre le Smic et le salaire minimum conventionnel.

LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LES MÉTIERS DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE REPART A LA HAUSSE EN 2023

Fin 2023, le nombre de demandeurs d'emploi recherchant un métier dans les transports et la logistique (T&L), inscrits à France Travail et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C) augmente de 4,1 % après trois années de baisse (*figure C-10*). Parallèlement, le nombre d'offres collectées par France Travail en 2023 ralentit (+ 1,3 % après + 19,0 % en 2022).

Par rapport à fin 2019, avant la crise sanitaire, les offres d'emplois dans les transports et la logistique ont augmenté de 26,3 % tandis que le nombre de demandeurs d'emploi pour ces métiers a progressé de 7,2 %.

Figure C-10 Offres et demandes d'emploi dans les métiers du transport et de la logistique

Niveaux en milliers, évolutions en %, données brutes

Offres d'emploi collectées par France Travail						Demandeurs d'emploi en fin d'année*				
Niveau 2023	Évolutions annuelles					Niveau 2023	Évolutions annuelles			
	2021	2022	2023	2023 / 2019			2021	2022	2023	2023 / 2019
377,8	52,1	19,0	1,3	26,3	Métiers du transport et de la logistique	568,1	- 2,2	- 4,7	4,1	7,2
210,7	59,5	21,9	1,6	38,3	Manutention et logistique	317,4	- 2,1	- 5,5	2,4	4,5
34,7	31,0	37,9	10,2	34,6	Transport de voyageurs sur route	45,7	- 1,8	- 3,4	9,8	11,9
102,9	46,9	8,5	- 5,7	4,8	Transport routier de marchandises ⁽¹⁾	160,8	- 2,2	- 4,3	5,6	10,4
4,5	- 17,6	98,0	19,6	- 14,0	Transports aérien, maritime et fluvial	22,9	- 7,7	- 0,4	8,2	14,3
25,0	60,3	17,7	17,7	41,5	Autres métiers du T & L	21,3	0,3	- 4,0	3,0	10,0
3 952,6	45,2	21,8	- 0,9	22,2	Ensemble des métiers	5 169,1	- 6,0	- 5,3	0,4	- 6,3

(*) Actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C).

(¹) y compris services de déménagement.

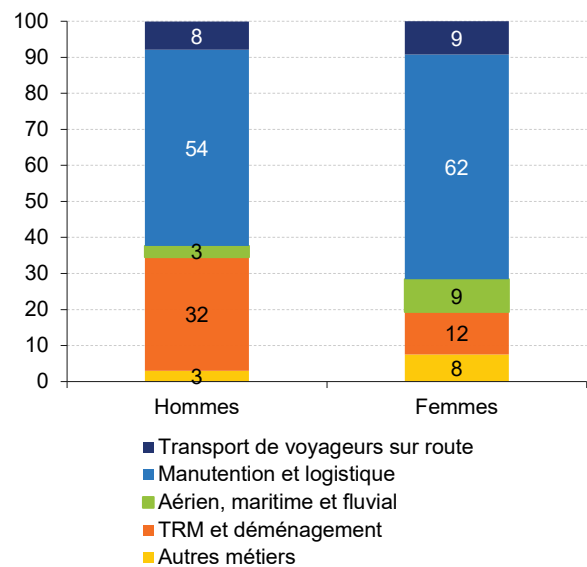
Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares, France Travail, statistiques du marché du travail. Calculs SDES

Les métiers de l'entreposage et de la manutention, peu qualifiés, rassemblent plus de la moitié (54 % des hommes et 62 % des femmes) des demandeurs d'emploi du secteur (*figure C-11*).

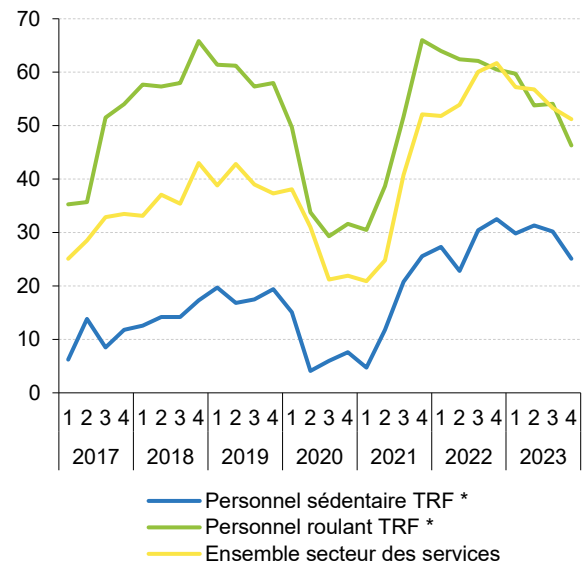
La part des entreprises de transport routier de fret rencontrant des difficultés de recrutement de personnel roulant diminue en 2023 et rejoint le niveau observé pour l'ensemble du secteur des services (*figure C-12*). Au quatrième trimestre 2023, 46,3 % des chefs d'entreprises interrogés déclarent avoir des difficultés à recruter des chauffeurs routiers.

Figure C-11 Répartition des demandeurs d'emploi fin 2023 par métier recherché, par sexe
En %



Champ : France métropolitaine, métiers du transport et de la logistique.
Sources : Dares ; France Travail, statistiques du marché du travail. Calculs SDES

Figure C-12 Part des chefs d'entreprise déclarant rencontrer des difficultés de recrutement
En %, données CVS



*TRF : Transport routier de fret, y. c. courrier, hors Poste
Champ : France métropolitaine, ensemble du secteur des services.
Source : Insee, enquête de conjoncture dans les services

